

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Audrey JAMAIN, Monsieur Paul PERRIN, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Bruno THOMAS, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Madame Marie COSTA, Monsieur Yann BOUGUENNEC, Madame Vanessa CHABOURINE.

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Aline MERIAU à Madame Magali BLANLUET, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON à Monsieur Gérard HUET, Madame Christelle TESSIER à Madame Aurore YANG.

Absents excusés : Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Anab HASSAN SAED.

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno GODET.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 janvier 2021 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :**➤Cimetière communal :**

- Renouvellement concession trentenaire au nom de LECOMTE pour un montant de cent cinq euros.

➤Liste des engagements :

Fournisseur	Objet	Compte	Montant
Matrion Benoît	Devis de création graphique	6237	1 650, 00
Pépinières Gervais	Arbres et vivace embellissement communal	6068	1 079, 31
Babee Jardin	Engrais pour terrains stade de foot	60 624	3 204, 41
Cobalys espace	Engrais terrain d'entraînement piscine	60 624	3 077, 63
Isi elec	Maintenance éclairage public et feux tricolores	615 232	8 640, 00
Hexagone	Location robot piscine	6 135	1 608, 80
Cabel	Réparations master	61 551	1 747, 98
De page en page	Calculatrice pour les cm2	6 714	1 748, 22
TOTAL FONCTIONNEMENT :			22 756, 35 €
Chateaneuf Funéraire	Reprises concessions	2 116	8 310, 09
Burgaud Bois	Aménagement PAV Carrefour Contact	2 128	2 890, 06
Eurovia	Prolongement réseau incendie	21 538	29 028, 00
TOTAL INVESTISSEMENT :			40 228, 15 €

➤Droit de préemption urbain :

Le Maire, par délégation du Conseil Municipal en date du 15 juin 2017, a décidé de ne pas préempter sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

➤ Référence 2/2021

Bâti sur terrain propre – 52, Route de Châteauneuf – ZR 0519

➤ Référence 3/2021

Bâti sur terrain propre – 37, Rocade des Carriers – ZR 0224

➤ Référence 4/2021

Non bâti – 36, Route de Gourdet- ZP 0261

➤ Référence 5/2021

Bâti sur terrain propre – 2, Rue de la Moinerie – AR 0164

➤ Référence 6/2021

Non bâti – 31, Route de Trainou – AR 0768 et AR 0767

2021-008 – Finances et budgets locaux – Subventions aux associations 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le travail de la Commission « Vie associative, communication, fêtes et cérémonies »,

Entendu l'exposé de Madame Audrey JAMAIN, Conseillère déléguée aux associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **FIXE** comme suit les subventions attribuées aux associations :

<u>ASSOCIATION</u>	Subvention 2021								Elus ne prenant pas part au vote
	Fonctionnement	Evènements particuliers	Subventions complémentaire	unanimité	pour	contre	abstention	dotation	
AJFR : dotation	0 €							3 755 €	Monsieur Paul PERRIN
AMICALE POMPIERS	400 €		200 €						Monsieur Hervé LHOMME et Madame Mariline BOUCLET
ANCIENS COMBATANTS	0 €								
APEM	700 €								
ASEP	1 000 €								Monsieur Yann BOUGUENNEC
ATOUT VOIX	0 €								Monsieur Frédéric MURA, Madame Aurore YANG et Madame Anne BOQUIER
BALLE À GRAIN	0 €								
CIFAL	0 €								
BASKET	2 000 €		1 000 €						
CATM	200 €								

CR 2021-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

CHEVEUX OR	280 €								
CLUB AINES	470 €								
COMMUNE LIBRE	0 €								Madame Marie COSTA
CA DANSE À FAY	200 €								
EDL	320 €								Madame Anne BOUQUIER
ESLF	4 500 €		1 000 €						Monsieur Hervé LHOMME et Monsieur Yann BOUGUENNEC
FAY EN TRANSITION	0 €								Monsieur Bruno GODET et Madame Aurore YANG
FAY OXYGENE	400 €	800 €							Madame Marie COSTA et Madame Solène MENNECIER
GYM VOLONTAIRE	370 €								
ILE ENCHANTEE BAMBINS	0 €								
LADOFA	0 €								
MENTAL ART MAGIE	440 €								
MODERN JAZZ	1 200 €		800 €						Madame Marie COSTA
PERCHE FAYCIENNE	0 €								
PETANQUE	455 €	145 €							
PRIM'SPORT	2 000 €								
TAROT	200 €								
TENNIS	1 340 €								
THEATRE DES LOGES	650 €								
TOUT COURT	0 €								
UCAI	0 €	1 500 €							
LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT	200 €								
TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	17 325 €	2 445 €	3 000 €						
Collège	3 135 €								
Coopérative école élémentaire	4 635 €								
Coopérative école maternelle	1 748 €								
TOTAL	26 843 €	2 445 €	3 000 €						
TOTAL GENERAL	32 288 €								

2021-009 – Achat public – Choix de la compagnie pour le FAY'STIVAL 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de partenariat passée entre les différentes communes de la « constellation culturelle » pour une programmation culturelle et artistique dense pour les années 2021 à 2023,

Vu la proposition faite par la commission d'appel d'offres et MAPA « fournitures et services » du 16 février dernier,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition faite par la Commission d'appel d'offres et MAPA « fournitures et services » qui propose de retenir la compagnie Clin d'œil pour un montant de 39 177 € HT soit 40 000 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

2021-010 – Finances et budgets locaux – Tarifs FAY'STIVAL 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, développement économique, santé » du 02 mars 2020,

Monsieur Philippe BAUMY, Adjoint au Maire, présente les tarifs proposés pour FAY'STIVAL 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs municipaux FAY'STIVAL ci-dessous :

Description	Prix (euros)
Gratuit Enfant < 13 ans	0 €
Tarif réduit 1 spectacle (13-17 ans + étudiants + sans emploi)	8 €
Tarif plein 1 spectacle	10 €
Soirée inaugurale*	15 €
Soirée inaugurale (sans apéritif)	10 €
Tarif réduit Pass 3 spectacles (13-17 ans + étudiants + sans emploi) A choisir parmi les spectacles du 13 au 16 mai	21 €
Tarif plein Pass 3 spectacles A choisir parmi les spectacles du 13 au 16 mai	27 €
Pass Fay'stival (Soirée inaugurale + 7 spectacles)	70 €

* : incluant l'apéritif (le 12 Mai 2021)

2021-011 – Finances et budgets locaux – Demande de subvention dans le cadre du Fay'stival

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt du projet culturel Fay'stival,

CR 2021-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Considérant la possibilité d'obtenir une subvention européenne dans le cadre du programme LEADER du GAL Forêt d'Orléans –Loire – Sologne,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, développement économique, santé »,

Il est proposé le projet de financement suivant :

DEPENSES	TTC	RECETTES		%
Budget artistique avec la direction artistique et technique du festival	43 000,00 €	Région Centre Val de Loire	12 000 €	18.11 %
Location de matériel (matériel de scène, sanitaires, groupe électrogène, nacelles, hébergement pour les artistes	12 100,00 €	Département	3 000,00 €	4.53 %
Restauration, buvette	6 000,00 €	FEADER (aide LEADER)	20 000,00 €	30.19 %
Communication	2 000,00 €	Autofinancement commune	26 250,00 €	39.62 %
Agents de sécurité	1 650,00 €	Mécénat	5 000,00 €	7.55 %
Budget artistique supplémentaire	1 100,00 €			
Achats divers	400,00 €			
TOTAL	66 250 €	TOTAL	66 250,00 €	100 %

Entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUYARD, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de financement du Fay'stival tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention européenne dans le cadre du programme LEADER du GAL Forêt d'Orléans –Loire – Sologne ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

2021-012 – Finances et budgets locaux - Convention avec Mission Locale de l'Orléanais pour l'année 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de partenariat proposée par la Mission Locale de l'Orléanais qui est une association au service de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans révolus du bassin d'emploi d'Orléans,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Développement, Finances, commerce et santé » du 25 janvier 2021,

Entendu l'exposé de Madame Marianne HUREL, Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'adhésion à la Mission Locale de l'Orléanais pour l'année 2021,
- **DIT** que la cotisation s'élève à 0.70 € par habitant soit 2 629.20 € pour l'année 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Informations diverses :

➤ **Projet de territoire de la Communauté de Communes des Loges**

➤ **Analyses d'eau :**

➤ **Résultat des analyses d'eau de l'ARS :**

Vendredi 06 novembre 2020 à 09H34 – Bourg – Mairie :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera :

- **Judi 18 mars 2021 à 20 heures, Salle des Fêtes.**

La séance est levée à 21h12.

**Pour le Maire,
Gérard HUET,
Premier adjoint au Maire.**

